

**Interpellation au Conseil Communal du 22 mai 2019  
Par Salima Barris, conseillère communale Ecolo-Groen**

**CONCERNE : Arrêt de travail dans les écoles communales jettoises  
du vendredi 17 mai**

**Monsieur le Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les échevin.es,  
Chèr.es collègues,**

**Nous avons appris par la presse que la majorité des écoles communales francophones de Jette ont marqué un arrêt de travail d'une heure, le vendredi 17 mai. Les raisons invoquées pour cet arrêt de travail sont notamment des irrégularités en matière d'attributions, le manque d'informations reçues par les enseignant.es sur leur statut administratif, avec des conséquences sur les priorités et les nominations, etc. Ce n'est pas la première fois que les enseignant.e.s de la commune se mettent en arrêt de travail pour des raisons plus ou moins similaires. Cette fois-ci, il semblerait qu'une plainte ait été déposée à la Fédération Wallonie-Bruxelles.**

**Dans l'enseignement, les statuts ainsi que les règles de priorité et de nomination sont complexes. Il est fondamental que chaque membre du corps éducatif soit clairement informé.e de son propre statut, ainsi que des modalités administratives pour faire valoir sa priorité (à la nomination ou autre) le cas échéant. Sans cela, un sentiment d'injustice peut très vite s'installer et, par la même occasion, tensions, démotivation, voire absentéisme. Ne l'oublions pas, en définitive, ce sont les élèves de nos écoles qui subissent les conséquences d'un tel état de fait.**

**J'aimerais dès lors vous poser les questions suivantes :**

- Les enseignant.e.s ont-ils.elles reçu des informations claires sur leur statut ?**
- Ces enseignant.e.s ont-ils.elles une personne de référence clairement identifiée à qui ils.elles peuvent poser leurs éventuelles questions ?**
- De manière générale, quelles sont les mesures envisagées pour trouver une solution à la situation actuelle, pour éviter que cette**

**situation ne se reproduise et pour ne pas rompre la confiance  
entre les enseignant.es de nos écoles et la commune ?**

**Je vous remercie d'avance pour votre réponse.**

**Salima Barris**

Réponse de M. Olivier CORHAY, échevin :

Madame la Conseillère communale,

Je vous remercie pour votre interpellation et pour le débat qu'elle a d'ores et déjà suscité.

Nous avons effectivement fait face à un arrêt de travail le vendredi 17 mai 2019 dans les établissements scolaires communaux, et ce à juste titre. Nous comprenons très bien l'inconfort que présente cette situation.

Permettez moi d'abord de revenir rapidement sur la chronologie des faits. Le mercredi 15 mai, le front commun syndical nous a informés qu'un arrêt de travail se tiendrait dans les écoles communales jettoises le vendredi 17 mai à 11h20 afin de dénoncer le flou dans lequel se trouvent les enseignants quant à leur situation administrative.

Cette action syndicale faisait suite à la COPALOC du 25 avril 2019 lors de laquelle la question des emplois vacants et des nominations avait suscité de vives discussions. Il est évident que c'est une situation à laquelle nous sommes, tant l'administration que moi-même, extrêmement attentifs.

Il n'est en effet pas normal qu'actuellement, certains enseignants soient placés dans cette situation d'incertitude à cause de manquements administratifs. Le service de l'enseignement a néanmoins pris le problème à bras le corps depuis le début de cette année et des mesures à court terme et à long terme ont été mises en œuvre pour assurer une régularisation rapide de cette situation. Concrètement, le service Enseignement a été restructuré afin d'assurer un meilleur suivi et, surtout, afin de remettre le plus vite possible les situations administratives en ordre. Cette restructuration, décidée par le Collège, a permis d'organiser le service en 3 pôles :

- Vie scolaire
- Personnel et Organisation
- Conseiller pédagogique

Jusqu'au 12 avril 2019, le service enseignement francophone était notamment composé d'une cellule « Enseignants » de 5 personnes dont les tâches étaient variées, certainement trop.

Depuis le 15 avril 2019, 4 personnes sont affectées à temps plein et exclusivement pour les enseignants dans la cellule Personnel et Organisation tandis que les responsables du service sont également disponibles.

Pour répondre très clairement à votre question, la personne de référence identifiée au sein de la commune et à qui les enseignants de nos écoles peuvent poser leurs éventuelles interrogations est la responsable du service Personnel et Organisation. L'objectif de cette réorganisation est bien évidemment de rendre le service plus efficient dans la gestion des dossiers. C'est la raison pour laquelle le Collège a décidé de mettre une juriste à ce poste (vu l'aspect juridique important de la matière) et afin que les décisions administratives relatives au statut des enseignants ne souffrent plus d'aucune contestation sur le plan juridique.

Au-delà de ces aspects organisationnels, un courrier a été envoyé aux enseignants en leur demandant de revendiquer leurs nominations et priorités. La liste des emplois vacants était bien évidemment jointe audit courrier. Une réponse est attendue pour le 31 mai au plus tard.

La liste d'ancienneté est quant à elle en cours d'analyse et de vérification au sein du service enseignement. Une fois qu'elle aura fait l'objet de sa mise à jour, elle sera également envoyée à tous les enseignants temporaires et aux enseignants temporaires prioritaires.

Enfin, je terminerai par préciser qu'une réunion s'est tenue récemment à ce sujet entre nos services et le représentant de la Communauté française, gestionnaire des dossiers pour notre Commune. Lors de cette réunion, la Communauté française a reconnu une nette amélioration en ce qui concerne le statut administratif des enseignants. Désormais il faut pouvoir faire preuve de confiance et de patience afin de permettre à cette nouvelle structure de remettre les choses en ordre. C'est un travail lourd, fastidieux, mais qui avance à bon rythme, dans l'intérêt des enseignants et, à fortiori, de nos élèves.